

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 23 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 9h00, au Pôle enfance-jeunesse de Louargat sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.

Étaient excusés :

Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Guillaume LOUIS

**DELBU2026-06-043****Achat public : Acquisition d'autobus standard neufs à motorisation thermique pour le transport de voyageurs**

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2113-2 et suivants ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026, portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu l'accord-cadre n°2024-04-24 de la centrale d'achat CATP, portant acquisition d'autobus standard et articulés neufs à motorisation thermique pour le transport de voyageurs – lot n°1 : Minibus diesel 20-23 places ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant qu'un acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite faire l'acquisition d'autobus standard neufs à motorisation thermique pour le transport de voyageurs ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passées en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire avec 04 abstentions (DOYEN Virginie, GIUNTINI Jean-Pierre, LEBRETON Breton et PINEL Clarisse) et 17 voix POUR :

- Décide d'acquérir 2 autobus standard neufs à motorisation thermique pour le transport de voyageurs (minibus Diesel 20-23 places), auprès de la centrale d'achat CATP, pour les besoins du service Aménagement, pour un montant maximum de 274 770,50 € HT soit 329 724,60 € TTC ;
- Autorise le Président à signer le marché subséquent, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

